



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Septembre 2023

**Soutien de projets Prévention
dans le domaine des soins (PDS):
Call for proposals 2024**

Impressum

Édité par

Promotion Santé Suisse

Crédit photographique image de couverture

iStock

Crédit photographique image annexe

iStock

Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse, Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne, Tél. +41 31 350 04 04,
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

Texte original

Allemand

Numéro de commande

04.0494.FR 09.2023

Cette publication est également disponible en allemand et en italien
(numéros de commande 04.0494.DE 09.2023 et 04.0494.IT 09.2023).

Télécharger le PDF

www.promotionsante.ch/pds

© Promotion Santé Suisse, septembre 2023

Table des matières

1	Introduction	4
2	Call for proposals pour le cycle de soutien 2024	5
2.1	Priorités thématiques	5
2.2	Domaines d'intervention prioritaires	5
2.3	Domaine de soutien III	5
2.4	Conditions de soutien	6
2.5	Demandeur-euse-s habilité-e-s	7
2.6	Soumission des demandes de projets	7
2.7	Sélection de projets	8
2.8	Évaluation	8
3	Contact avec l'équipe PDS	9
4	Références	9
Annexe: Appel d'offres sur le thème spécifique: amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé		

Abréviations

DS	Domaine de soutien
MNT	Maladies non transmissibles
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PDS	Prévention dans le domaine des soins
PSCH	Promotion Santé Suisse

1 Introduction

Sur la base du plan de mesures de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2021-2024 [1], du document de base de la Prévention dans le domaine des soins (PDS) [2] et du Concept pour le soutien de projets PDS 2021-2024 [3], la Fondation Promotion Santé Suisse soutient des projets visant à renforcer la Prévention dans le domaine des soins.

Promotion Santé Suisse soutient des projets dans le cadre des priorités thématiques des **maladies non transmissibles** (MNT), des **addictions** et des **maladies psychiques**.

L'ensemble des projets vise à établir des pratiques préventives tout au long des parcours de santé afin de maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades ou présentant un risque accru de maladie, de réduire leur recours aux soins et en conséquence les coûts de santé.

La deuxième phase de mise en œuvre (2021-2024) du soutien de projets PDS est axée sur les priorités de développement que sont la *qualité*, la *préparation de la mise en place* et la *communication*.

Le nombre de nouveaux projets pouvant être soutenus en raison du Call for proposals est très limité et les exigences relatives au dépôt de projets sont élevées. L'évaluation et la sélection des projets suivent un processus standardisé et les projets présentant le niveau de qualité le plus élevé sont finalement sélectionnés et soutenus. L'appel d'offres et la sélection des projets s'effectuent avec la participation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Veillez lire attentivement le Règlement actuel du soutien de projets PDS [4] avant de commencer votre soumission et n'hésitez pas à contacter l'équipe PDS chez Promotion Santé Suisse en cas d'incertitude (cf. [chapitre 3](#)) afin d'investir vos ressources de la manière la plus ciblée possible.

INFORMATIONS IMPORTANTES pour le cycle de soutien 2024

• **Domaine de soutien III**

Dans le cycle de soutien 2024 sont soutenus uniquement les projets présentés par des acteurs sur la base d'appels d'offres concernant des thèmes spécifiques (domaine de soutien III). Ceux-ci prévoient la mise en œuvre de pratiques préventives dans l'appel d'offres spécifique au thème **«Amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé»**, en annexe du présent Call for proposals 2024.

• **Plateforme en ligne Promotion Digitale**

Toutes les demandes de projets sont soumises à la nouvelle plateforme en ligne Promotion Digitale et évaluées selon des critères standardisés.

• **Processus de demande à un seul niveau**

Les demandeur-euse-s soumettent directement la demande de projet. Les projets qualitativement les plus convaincants sont invités à un entretien personnel avec des expert-e-s internes et externes. La décision finale concernant le soutien revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

2 Call for proposals pour le cycle de soutien 2024

2.1 Priorités thématiques

Les priorités thématiques sont fixées par le groupe de travail OFSP/PSCH après consultation et recommandations d'expert-e-s externes. Elles tiennent compte des thématiques de la PDS:

- Maladies non transmissibles (MNT)
- Addictions
- Maladies psychiques

2.2 Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires du soutien de projet PDS s'articulent autour de l'objectif central de la PDS: «établir des pratiques préventives tout au long des parcours de santé afin de maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades ou présentant un risque accru de maladie, de réduire leur recours aux soins et en conséquence les coûts de santé». [4] Afin d'accompagner au mieux les patient-e-s dans leur parcours de santé individuel, la PDS s'efforce de coordonner les secteurs sanitaire, social et communautaire tout au long de la chaîne de prise en charge.

Domaines d'intervention prioritaires I (domaines principaux)

- **Interfaces** entre les patient-e-s, leur environnement de vie et les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs de la prévention dans le domaine des soins qui y travaillent
- Développement et mise en œuvre de **parcours de santé** pour les patient-e-s grâce à la collaboration, à l'interprofessionnalité et la multi-professionnalité des multiplicateur-trice-s

- **Soutien à l'autogestion** pour renforcer les compétences d'autogestion, les ressources et l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches

Domaines d'intervention prioritaires II (groupes de mesures transversales)

- **Formation, formation continue et perfectionnement** des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire
- **Nouvelles technologies**, en particulier dans les domaines des données/outcomes, eHealth et mHealth
- **Économicité** des mesures, par exemple par le biais de possibilités de financement durables

Les projets doivent

- couvrir **tous** les domaines principaux du groupe des *domaines d'intervention prioritaires I* et
- **au moins un** groupe de mesures transversales du groupe des *domaines d'intervention prioritaires II*.

2.3 Domaine de soutien III

DS III: Demandes des acteurs en raison d'appels d'offres concernant des thèmes spécifiques

Projets qui développent l'intégration systématique des pratiques préventives dans le système de santé dans les domaines identifiés à haut besoin d'intervention.

Montant par contrat: selon le thème de l'appel d'offres, 1 à 1,5 million de CHF

Durée: 4 ans

Dans le cadre du cycle de soutien 2024, env. 2 projets de qualité seront soutenus dans le DS III.

Promotion Santé Suisse et l'OFSP annoncent de manière proactive les sujets du domaine de soutien III qui ont été validés par le comité d'expert-e-s de la prévention dans le domaine des soins. Cette année, des projets sur le thème «**Amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé**» sont recherchés. Les explications et les références bibliographiques pour orienter la soumission se trouvent en [annexe](#).

2.4 Conditions de soutien

Le Règlement du soutien de projets PDS [4] régit les conditions et les modalités des critères standardisés relatifs à la soumission des projets et au processus de sélection. Les projets sont déposés sur le site Web de Promotion Santé Suisse à l'aide de la plateforme en ligne Promotion Digitale. Le Règlement et l'accès à la plateforme en ligne se trouvent à l'adresse www.promotionsante.ch/pds-call.

Aucun soutien n'est accordé aux projets de recherche, aux développements de produits ou aux cours de formation stricto sensu. La recherche parallèle peut être une mesure comprise dans le concept du projet, mais l'utilité pour le ou les groupes cibles doit toutefois être clairement identifiable.

Des possibilités de soutien en dehors du soutien de projets PDS peuvent être trouvées par exemple avec le [Fonds de prévention du tabagisme](#), le [Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool](#) et auprès de diverses [fondations](#) et [organisations](#). Les chercheur-euse-s dans les domaines de la santé personnalisée et de la médecine personnalisée peuvent trouver d'autres possibilités de soutien sur <https://sphn.ch/services/funding/other-funding-opportunities/>.

Lors de l'élaboration d'interventions digitales, veuillez tenir compte des recommandations «[Web Content Accessibility Guidelines](#)» (WCAG) 2.1 applicables au niveau international, afin de permettre un accès facilité aux personnes ayant un handicap.

En règle générale, Promotion Santé Suisse peut prendre en charge jusqu'à 100% des coûts du projet. Un cofinancement par plusieurs partenaires est toutefois fortement recommandé.

Afin d'assurer la durabilité du projet, que ce soit en termes de financement à plus long terme, d'organes responsables et/ou de consolidation des pratiques préventives dans le système de santé, il est essentiel que les acteurs apportent avant le dépôt de projet des réflexions concrètes dans les domaines suivants:

- Un consortium bien établi, avec un vaste réseau de partenaires
- Communication avec les responsables des secteurs spécialisés (p. ex. personne déléguée aux problèmes des addictions, médecin cantonal) dans le canton le plus concerné par l'intermédiaire de la personne de contact PDS (liste sur le [site Web de Promotion Santé Suisse](#)). En particulier, les cantons doivent être informés des points clés suivants du projet d'ici le 15 décembre 2023:
 - Description du projet
 - Budget approximatif
 - Calendrier
- Implication des patient-e-s et des organisations de patient-e-s
- Possibilités de financement à long terme

Une [check-list](#) permet de garder une vue d'ensemble sur quelques points essentiels du dépôt d'un projet. Afin de permettre la mise en réseau la plus large possible entre les différentes parties prenantes des secteurs sanitaire, social et communautaire, Promotion Santé Suisse publiera les informations de base suivantes sur toutes les demandes de projet soumises: nom du projet, demandeur-euse principal-e, sujet principal/sujets principaux, domaines d'intervention prioritaires, résumé, domaine de mise en œuvre, coût total du projet, contribution de Promotion Santé Suisse, durée et site Web, le cas échéant.

2.5 Demandeur-euse-s habilité-e-s

Les associations, organisations, fédérations et institutions des secteurs sanitaire, social et communautaire, en leur qualité d'acteurs du domaine des soins, sont habilités à déposer une demande en tant que **demandeur-euse-s principaux-ales**.

Sont habilités à déposer une demande uniquement conjointe avec au moins un-e des demandeur-euse-s principaux-ales mentionné-e-s ci-dessus en tant que **partenaires du consortium**:

- les administrations cantonales et communales
- les universités et hautes écoles spécialisées
- les assurances-maladie
- les représentant-e-s de l'économie privée

2.6 Soumission des demandes de projets

Des ateliers d'information offrent aux demandeur-euse-s la possibilité de poser leurs questions personnellement. Une présentation de l'idée de projet propre n'est pas possible.

Les demandes de projets doivent être rédigées en allemand, français ou italien. Elles sont considérées comme déposées lorsque le formulaire de demande en ligne a été dûment complété avec toutes les informations nécessaires et remis dans les délais par voie électronique. Toute demande de projet ne respectant pas les délais de dépôt ne pourra pas être considérée.

Quand	Quoi	Qui
15 septembre 2023	Call for proposals 2024 (6 ^e cycle de soutien) ouvert	PSCH
5 octobre 2023 17 octobre 2023 13 novembre 2023	Atelier d'information FR (virtuel) Atelier d'information DE (virtuel) Atelier d'information FR et DE (virtuel)	PSCH et OFSP
19 janvier 2024, midi	Clôture de la plateforme en ligne Promotion Digitale pour le dépôt des demandes de projets	Demandeur-euse-s
15 mars 2024	Avis écrit sur l'invitation à un entretien ou rejet de la demande de projet	PSCH
25-27 mars 2024	Entretiens (virtuels)	Demandeur-euse-s, PSCH, OFSP, personnes de contact cantonales PDS
27 juin 2024	Décision définitive sur les demandes de projets	Conseil de fondation PSCH
Fin octobre 2024	Publication des projets sélectionnés sur le site Web de PSCH	PSCH
1 ^{er} janvier 2025	Début de la mise en œuvre des projets du cycle de soutien 2024	Porteur-euse-s du projet

Informations plus détaillées à ce sujet sur: www.promotionsante.ch/pds-call

2.7 Sélection de projets

Le groupe de travail OFSP/PSCH composé de professionnel-le-s des deux institutions évalue les demandes de projets soumises à l'attention de la Direction et du Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse. Le groupe de travail est soutenu par les évaluateur-trice-s de Promotion Santé Suisse, les personnes de contact cantonales PDS et le pool d'expert-e-s externes PDS.¹

Les demandeur-euse-s ayant les candidatures qualitatives les plus convaincantes seront convoqué-e-s à un entretien.

La décision finale concernant le soutien de projets revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

2.8 Évaluation

Les projets du DS III (appels d'offres thématiques) s'engagent à allouer environ 5% du budget de leur projet pour les rapports. Ces derniers examineront entre autres les questions de la mise en œuvre (facteurs de succès, points critiques et solutions possibles) et des prestations réalisées du projet, ainsi que la question de l'atteinte des groupes cibles et des objectifs. En outre, les projets sont évalués de manière sommative pendant leur mise en œuvre par des instituts d'évaluation externes sélectionnés par eux-mêmes en ce qui concerne leur efficacité, utilité et économicité. L'évaluation externe est payée par Promotion Santé Suisse.

¹ Pool d'expert-e-s PDS: le pool d'expert-e-s coordonné par Promotion Santé Suisse est un organe consultatif pour le groupe de travail OFSP/PSCH chargé d'évaluer les demandes de projets.

3 Contact avec l'équipe PDS

Les responsables de projets compétent-e-s dans l'équipe PDS de Promotion Santé Suisse sont joignables par téléphone du lundi au mercredi entre 9h00 et 12h00 et le jeudi après-midi entre 14h00 et 16h00.

- Karin Wyss Müller 031 350 04 29
- Karin Lörvall 031 350 04 91
- Franziska Widmer Howald 031 350 04 02

Les responsables de projets partent du principe que vous avez lu le [Règlement du soutien de projets PDS](#) [4] avant de prendre contact.

4 Références

- [1] Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) & Promotion Santé Suisse (PSCH) (2020). *Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024*.
Site Web: www.bag.admin.ch/mnt
- [2] Spiess, M. & Geiger, L. (2021). *Prévention dans le domaine des soins (PDS). Approche et activités*.
Site Web: www.bag.admin.ch/pds
- [3] Schneider, J. et al. (2021). *Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2021-2024*. Berne et Lausanne: Promotion Santé Suisse.
Site Web: www.promotionsante.ch/concept-pds
- [4] Promotion Santé Suisse (2023). *Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS): Règlement dès 2023*. Promotion Santé Suisse.
Site Web: www.promotionsante.ch/reglement-pds

Annexe: Domaine de soutien III – appel proactif concernant un sujet spécifique

Amélioration de la prise en charge de la démence dans un parcours de santé

Groupe de travail OFSP/PSCH – Prévention dans le domaine des soins



Un appel conjoint de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Contexte

Dans le cadre de l'appel d'offres (Call for proposals 2024), le soutien de projets PDS met à disposition des moyens pour un appel proactif concernant des thèmes spécifiques dans le cadre du champ d'action «Prévention dans le domaine des soins» (PDS) de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT). Il fait le lien également avec la stratégie Addiction ainsi que le plan d'action qui concerne la santé psychique.¹ La PDS doit être renforcée tout au long de la chaîne de prise en charge pour améliorer la qualité de vie et l'autonomie des patient-e-s le long de leur parcours de santé et diminuer leur recours aux soins.

La démence fait partie des MNT et touche aujourd'hui quelques 150 000 personnes en Suisse. Le nombre de personnes atteintes de démence devrait continuer d'augmenter à l'avenir compte tenu du vieillissement de la société et du fait que l'âge avancé est le principal facteur de risque. D'après les estimations actuelles, environ 315 400 personnes seront atteintes de démence en 2050.² La démence est un syndrome qui se présente sous différentes maladies, dont la plus répandue est la maladie d'Alzheimer (environ 60%). Le mot «démence» est donc un terme générique qui regroupe des maladies qui affectent les fonctions cérébrales. Ce sont surtout les capacités cognitives, telles que la mémoire, l'orientation dans le temps et dans l'espace, le langage ainsi que des aspects comportementaux, qui sont touchés. C'est pourquoi les personnes qui en sont atteintes sont, au fur et à mesure que la maladie progresse, de plus en plus limitées dans leurs activités quotidiennes et/ou professionnelles et dépendantes de l'aide des autres. Les besoins en professionnel-le-s spécialisé-e-s dans la démence ne vont pas cesser de croître. Les acteurs

des secteurs sanitaire, social et communautaire seront également plus fréquemment en contact avec des personnes atteintes de démence. De plus, une hausse du nombre de personnes atteintes de démence signifie une augmentation du nombre de proches aidant-e-s confronté-e-s à la maladie. On estime que pour une personne atteinte de démence, un-e à trois proches sont également concerné-e-s (jusqu'à 950 000 en 2050 selon les projections). La démence représente donc un défi considérable pour la santé publique. L'Organisation mondiale de la santé considère d'ailleurs la démence comme une priorité de santé publique.³

Fort de ces constats, la prévention et la promotion de la santé ont un rôle important à jouer et doivent être renforcées.⁴ Afin de toucher un maximum de personnes potentiellement atteintes de démence ainsi que leurs proches aidant-e-s, les offres préventives⁵ doivent être intégrées tout au long du parcours de santé, notion centrale de la PDS. La mise en place des offres de prévention qui visent le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes fragilisées par la démence (les formes primaires⁶) peut notamment permettre de ralentir l'évolution vers un stade plus avancé.

La détection (précoce) de la démence représente un défi majeur et présente des bénéfices potentiels importants dans ce contexte. «En font partie le traitement en temps opportun des causes potentiellement réversibles, la prévention des complications médicales et sociales, la possibilité d'une meilleure planification de l'avenir et enfin, le potentiel thérapeutique des interventions non pharmacologiques.»⁷ Cette détection (précoce) constitue la porte d'entrée dans le parcours de santé spécifique des personnes atteintes de démence ou à risque de l'être et de leurs proches aidant-e-s.⁸

1 OFSP: [Stratégie MNT, Stratégie nationale addictions](#), Rapport «Mesures prévues pour la santé psychique en Suisse».

2 Alzheimer Suisse (2022). Les démences en Suisse en 2022. Faits et chiffres.

3 OMS (2023). [Factsheet démence](#).

4 Promotion Santé Suisse (2022). [Promotion de la santé pour et avec les personnes âgées. Résultats scientifiques et recommandations pour la pratique. Rapport 10.](#)

5 Par offres préventives, nous entendons non pas les prestations de prévention prise individuellement mais plutôt l'intervention globale qui intègre les différentes dimensions de la PDS (parcours de santé) à l'interface entre les secteurs sanitaire, social et communautaire.

6 Formes primaires = irréversibles, cf. [Prévention dans le domaine des soins – Approche et activité](#) p. 5.

7 [Dépistage et prévention des troubles cognitifs chez les sujets âgés, RMS 2015.](#)

8 OMS (2019). [Manuel – conseils sur l'évaluation et les filières axées sur la personne dans les soins de santé primaires](#), chapitre 4.

Objectifs de l'appel d'offres

Les projets doivent poursuivre l'**objectif principal** suivant:

- **Renforcer la détection (précoce) des troubles cognitifs, freiner leur évolution vers la démence, en maintenant l'autonomie; améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de démence ou à risque de l'être, et de leurs proches aidant-e-s par la mise en place d'un parcours de santé spécifique.**

Les mesures qui y sont définies visent à:

- **identifier au plus tôt les symptômes de démence** et favoriser la détection (précoce) de la démence;
- **sensibiliser et renforcer les compétences des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire** (communes, corps de police, audioprothésiste, pharmacies, épiceries, etc.) pour favoriser une détection qui permette à la personne atteinte de démence d'entrer dans un parcours de soins spécifique à la démence;
- **renforcer les ressources et les compétences en santé** des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s (soutien à l'autogestion et éducation thérapeutique⁹);
- **améliorer ainsi la prise en charge** des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s tout au long de la maladie, **dès l'apparition des premiers symptômes jusqu'à la fin de vie.**

Spécifications du projet

Dans le cadre de l'appel d'offres, le soutien de projets PDS attend des demandes de projets qui s'orientent et prennent en compte les quatre éléments suivants:

1 Dépistage précoce et mise en place d'offres préventives

- Détection précoce et systématique des symptômes évocateurs d'une potentielle démence indépendamment du lieu de vie de la personne (p. ex. personne vivant à domicile, seule ou avec quelqu'un, personne résidant en EMS ou dans une autre institution).
- Mise en place d'offres préventives¹⁰ offrant aux personnes atteintes de démence la possibilité de stabiliser leur santé, de faire face à l'évolution des symptômes et de retarder la détérioration de l'état de santé (p. ex. activité physique, sociale, cognitive).
- Réduction des facteurs de risques (p. ex. troubles auditifs, tabagisme, dépression, alcool).
- Identification des maladies (comorbidités) fréquemment associées à la démence (p. ex. dépression, troubles du sommeil, malnutrition, hypertension artérielle, diabète, perte d'audition), prévention des effets secondaires et des comorbidités.
- Projet personnalisé des soins qui implique les personnes atteintes de démence et/ou leurs proches aidant-e-s comme expert-e-s dans le processus de diagnostic et de traitement (décisions informées), tout en tenant compte de leurs ressources et de leurs besoins, de l'inquiétude éventuelle face à la perte d'autonomie accompagnant l'évolution de la démence ainsi que de potentiels conflits éthiques.

⁹ [Soutien à l'autogestion et éducation thérapeutique \(OFSP\) – Concept de soutien à l'autogestion.](#)

¹⁰ Cf. exemples dans le document de référence [Prévention dans le domaine des soins \(PDS\) en lien avec la démence](#), chapitre 4.

- Clarification du rôle et des besoins des proches aidant-e-s; implication des proches aidant-e-s en tant qu'expert-e-s dans la prise en charge des personnes atteintes de démence (vivant à domicile autant que vivant en EMS).¹¹
- Mise en place d'offres préventives pour préserver la santé des proches aidant-e-s.

2 Coordination

- Promotion d'une approche multiprofessionnelle et interdisciplinaire.
- Mise en réseau de tous les acteurs impliqués dans la détection précoce et la prise en charge, personnes concernées inclus.
- Renforcement des interfaces entre les différents systèmes (secteurs sanitaire, social et communautaire) au sein desquels les personnes atteintes de démence et leurs proches aidant-e-s gravitent.

3 Formation, soutien à l'autogestion, éducation thérapeutique

- Sensibilisation et/ou formation des professionnel-le-s du système de santé, des secteurs sanitaire, social et communautaire (communes, corps de police, etc.) sur le lien entre la PDS et la démence.
- Intégration d'offres de soutien à l'autogestion / d'éducation thérapeutique pour les personnes atteintes de démence et leurs proches aidant-e-s.

4 Financement

- Réflexion sur le financement à long terme du projet et planification de mesures ad hoc: la structure du projet est dotée d'acteurs appropriés en ce qui concerne le financement durable du projet. Ils participent activement tant à la planification qu'à la mise en œuvre du projet.

Nouvelles technologies (optionnel)

- Pour répondre aux défis que représentent les quatre éléments précités, des solutions impliquant de nouvelles technologies sont envisageables (p. ex. senseurs, applications, intelligence artificielle). Les questions éthiques ainsi que la protection et la sécurité des données doivent être particulièrement prises en considération dans ce contexte.

Documents de référence spécifiques

Les potentiel-le-s porteur-euse-s de projets sont tenu-e-s d'orienter leur projet sur les documents de référence et aspects spécifiques suivants:

- le document de référence et la fiche d'information «**PDS en lien avec la démence**»^{12, 13};
- la brochure «Prévention dans le domaine des soins (PDS), approche et activités»¹⁴, avec la notion de **parcours de santé** qui y est définie.
- les résultats et conclusions des projets de recherche effectués dans le cadre du PNR74¹⁵, notamment le projet «**L'amélioration du diagnostic des démences nécessite une coopération plus étroite entre les acteurs de la santé et du social**»¹⁶;
- les documents et les bases élaborés dans le cadre de la Plateforme nationale démence ainsi que dans le cadre de la Stratégie nationale en matière de démence 2014-2019¹⁷;
- le rapport de synthèse du programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidant-e-s 2017-2020»¹⁸.

11 [Rapport de synthèse](#) du programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidant-e-s 2017-2020», Recommandation 10.

12 [Prévention dans le domaine des soins \(PDS\) en lien avec la démence](#).

13 Fiche d'information «[Prévention dans le domaine des soins \(PDS\) en lien avec la démence](#)».

14 [Prévention dans le domaine des soins – Approche et activités](#).

15 [PNR 74 – Système de santé](#), notamment les projets 11 «*Fin de vie: mieux planifier et coordonner pour plus de bien-être et moins de souffrances*» et 32 «*Comment améliorer la coordination des soins aux patients chroniques en Suisse?*» ainsi que les conclusions 2023 du programme «[Les fondements d'un système de santé smart](#)».

16 [L'amélioration du diagnostic des démences nécessite une coopération plus étroite entre les acteurs de la santé et du social \(nfp74.ch\)](#).

17 www.bag.admin.ch/demence.

18 Programme de promotion «[Offres visant à décharger les proches aidant-e-s 2017-2020](#)» [admin.ch].

Outcomes attendus

- Une meilleure santé physique, psychique et sociale des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s. Le fardeau de la maladie et des complications est réduit. Les ressources, les compétences en santé des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s sont renforcées.
- Une meilleure collaboration des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire avec les personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s concernant la détection précoce et la prise en charge.
- Par conséquent, un maintien de l'autonomie et une augmentation de la qualité de vie des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidant-e-s et une plus grande satisfaction dans le travail des professionnel-le-s de la santé et intervenants des secteurs sanitaire, social et communautaire.
- Des pistes de financement pour l'ancrage de ce parcours de santé spécifique dans la pratique quotidienne dans une perspective de transférabilité et de durabilité.

Évaluation

Tous les projets soumis dans le domaine de soutien III sont évalués par les membres du groupe de travail OFSP/PSCH et soumis à des expert-e-s externes (à l'exception des projets qui répondent à un critère d'exclusion).

Promotion Santé Suisse soutiendra les projets sélectionnés à partir du 1^{er} janvier 2025 sur une période de quatre ans avec un montant maximum de CHF 1,5 million par projet.

Demandeur-euse-s attendu-e-s

Prestataires et fournisseurs de services de soins et de thérapie (au sens large, y compris p. ex. ergothérapeutes, physiothérapeutes) et d'accompagnement (tant en milieu hospitalier, soins stationnaires de longue durée, ambulatoire, qu'à domicile), institutions et organisations dans le domaine de la démence et de la santé publique. Pour les projets s'orientant sur la notion de parcours de santé, l'implication d'acteurs issus des secteurs sanitaire, social et communautaire est largement souhaitée. Un large consortium, ancré dans plusieurs cantons, est fortement recommandé.

Les personnes concernées (patient-e-s, proches aidant-e-s) ou une organisation qui les représente doivent être impliqués dans le consortium du projet dès le début.

Groupe cible

Au travers des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire (multiplicatrices et multiplicateurs), les personnes atteintes de démence et leurs proches aidant-e-s bénéficient de mesures qui se concentrent sur le renforcement de la détection précoce et le retardement, le plus longtemps possible, de la détérioration de leur état de santé ainsi que sur le maintien de leur qualité de vie. Les projets devraient atteindre un nombre important de patient-e-s en fonction du budget.

Setting

Les projets sont mis en œuvre en milieu hospitalier, dans des soins stationnaires de longue durée, en ambulatoire et/ou à domicile. Les projets touchent non seulement le secteur sanitaire, mais également les secteurs social et communautaire ainsi que leurs interfaces.